

PS, MR et cdH chassent les fausses unifs

Les trois partis issus de la majorité et de l'opposition en FWB unissent leurs forces pour déposer un texte visant à lutter contre les fausses universités.

NATHALIE BAMPS

Les partis de la majorité et de l'opposition au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le cdH, le MR et le PS, ont décidé d'unir leurs forces afin de lutter contre les fausses universités, qui pullulent en Belgique, et trompent les étudiants en leur délivrant des diplômes non reconnus, sans les en informer. Les Affaires économiques, chaussant leur casquette de lutte contre les pratiques commerciales déloyales, en ont recensé récemment 81 sur le territoire belge, dont 18 en Flandre, 52 à Bruxelles, et 11 en Wallonie. Le texte ne s'appliquera qu'aux établissements sur les territoires wallon et bruxellois, et qui enseignent en français. Pour les autres, il faudra un accord de coopération Fédéral-Régions.

Que proposent les trois partis? Le premier axe porte sur l'information aux étudiants et leur protection. *«Sur chaque document, et sur le site internet de l'établissement, il devra être mentionné clairement que l'établissement en question, et les diplômes qu'il délivre, ne sont pas reconnus par la FWB»*, explique le député cdH François Desquesnes. Un détail qui n'est pas anodin. Sans diplôme reconnu, il est par exemple impossible de travailler dans le secteur public en Belgique... Si l'établissement ne respecte pas cette règle, il lui sera imposé une amende administrative allant de 500 à 5.000 euros. L'élève aura aussi la possibilité de réclamer

le remboursement des droits d'inscription puisqu'il aura été trompé.

Le deuxième axe de la proposition conjointe MR-PS-cdH porte sur l'identification précise de ces «fausses universités». *«Attention, il ne s'agit pas d'assassiner l'enseignement supérieur non reconnu, dit Fabien Culot, le député MR signataire de la proposition. Certaines offres de formation sont importantes et n'existent pas dans l'enseignement officiel, comme la formation de pilote de ligne.»*

Liberté d'enseigner

Les députés ne veulent pas mettre à mal la liberté d'enseigner. Certaines écoles, comme la Belgian Flight School, la toute nouvelle B19, ou encore des établissements d'art ou de design, offrent des formations complètes et honorables. Elles ne posent aucun problème pour autant qu'elles respectent les règles et informent sur l'aspect non officiel des diplômes délivrés. *«Nous allons réclamer que chacune de ces écoles s'identifie auprès de la FWB, afin qu'elles soient recensées»*, explique le député. Mais la liste restera en interne, elle ne sera pas publiée, pour ne pas créer de confusion. Le cadastre des établissements reconnus, lui, sera public. Ici aussi, si l'établissement ne se fait pas connaître auprès de la FWB, il sera sanctionné d'une amende administrative. Et il devra cesser son activité.

Enfin, le décret vise aussi à protéger les appellations officielles, qui permettent d'identifier les établissements reconnus. *«En cas d'utilisation frauduleuse de ces appellations (Haute école, Université, École supérieure des arts, Établissement d'enseignement supérieur, Faculté), une amende administrative sera aussi réclamée»*, explique Patrick Prévot, le député PS.